

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 19 Juillet (19/07/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juillet, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par Mme Nicole STOCCO), M. Didier MOTHES (représenté par M. Bernard REDON), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. Franck BOUSQUET), Mme Odile MARTY-MOTHES (représentée par Mme Christine LASSALE), M. Gérard VALLES (représenté par Mme Christine FANFELLE), M. Richard BAPTISTE (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), M. Guy ROQUEFORT (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), Mme Colette ROLLET (représentée par M. Abdelkader SELAM), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. Claude GAUTHIER) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENTE :

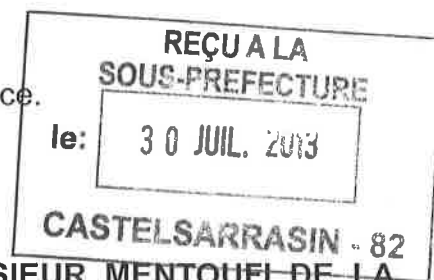
Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme Christine LASSALE est nommée secrétaire de séance.

M. GUILLAMAT ne prend pas part au vote.

06 – 19 Juillet 2013

VENTE A LA SCI AMA REPRESENTÉE PAR MONSIEUR MENTOUFI DE LA PARCELLE DH N° 752 (HORS RDC) SISE 1 RUE LOUIS D'ANJOU



Rapporteur : Monsieur Le Maire.

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 22 avril 2013.

Vu la promesse d'achat établie par Monsieur MENTOUFI, représentant la SCI AMA en date du 19 juin 2013.

Considérant que le 1^{er} et le 2^{ème} étage de la parcelle cadastrée section DH n° 752, sise 1 Rue Louis d'Anjou, avec accès au 7 Bis Rue du Pont représentent un intérêt pour le futur acquéreur.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour et 1 abstention (M. CHARLES),**

APPROUVE la vente du 1^{er} et du 2^{ème} étage de la parcelle section DH n° 752, hors RDC, sise 1 Rue Louis d'Anjou avec accès au 7 Bis Rue du Pont, d'une contenance cadastrale de 359 m² au sol à la SCI AMA représentée par son gérant Monsieur MENTOUFI.

DIT que la Commune s'engage à proposer prioritairement à la SCI AMA, représentée par son gérant Monsieur MENTOUFI, le rez-de-chaussée lors de son éventuelle mise en vente.

APPROUVE la passation de tout acte afférent à cette vente.

DIT que la vente aura lieu moyennant le prix de 110 000 €uros versés à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Pour copie conforme

Moissac le 29 juillet 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :